

Fiche technique des conditions d'accès aux manifestations de plus de 1'000 personnes avec certificat Covid-19

Validé par le Médecin Cantonal Vaudois, selon Ordonnance Covid-19 situation particulière du 23 juin 2021 : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2021/379/fr>

Autorisation

Quiconque entend organiser une manifestation réunissant plus de 1'000 personnes, qu'il s'agisse de visiteurs ou de participants (grandes manifestations), doit obtenir l'autorisation de l'autorité cantonale compétente. Il doit également établir un plan de protection qui comporte les points suivants :

- Organisation complète et ordonnée du contrôle d'accès au lieu de la manifestation
- Formation du personnel à la reconnaissance des certificats Covid-19
- Information aux visiteurs /participants sur
 - L'obligation de certificat Covid-19 pour accéder à la manifestation
 - Les mesures d'hygiène en vigueur sur le lieu de la manifestation
 - La conduite à tenir sur le lieu de la manifestation
- Hygiène : mise à disposition de solution hydroalcoolique, nettoyages périodiques et aération des locaux

L'organisation du contrôle d'accès :

- Définir et former le personnel en charge de vérifier les certificats Covid-19/pièces d'identités
- La mise en place d'un système de canalisation de flux de personnes en toute sécurité (chicanes, barrières Vauban, zig zag etc.) doit être établie afin d'éviter des rassemblements devant l'entrée, liée aux contrôles des certificats Covid-19/pièces d'identités. Nous recommandons d'installer un espace à part de la file d'attente, pour traiter les éventuels problèmes de validité/scans/documents non conformes etc.
- Mise en place d'un système de marquage au sol à l'extérieur des points d'accès afin de faire respecter les distanciations.
- Installer une vitre de séparation entre le client et le personnel de vente dans les espaces clos. Mise à disposition de solution hydroalcoolique en suffisance
- Un responsable Covid-19 doit être désigné et ses coordonnées connues du tenancier

Informations et conditions d'accès

L'organisateur informe activement en amont, les participants/invités qu'en cas de symptômes pouvant être associés au Covid-19, ils ne doivent pas se rendre sur site. Il les informe également des mesures d'hygiène et de conduite en vigueur. Pour cela il doit établir un plan de protection.

L'accès est autorisé aux personnes présentant :

- Un certificat Covid-19 en format papier ou via l'application COVID certificate / aucun autre document n'est accepté *
- Une pièce d'identité officielle (passeport, carte d'identité, permis de séjour)

Une comparaison entre les deux documents est nécessaire.

* Définition d'un certificat Covid-19 : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/faq-covid-et-sante/certificat-covid/>

En cas de symptômes aux entrées ou durant la manifestation, il s'agit d'isoler la personne et l'inviter à effectuer le Coronacheck (<https://www.coronacheck.ch>) et en suivre les instructions.

Collaborateurs/personnel

Les employés ou bénévoles/staff actifs sur place qui ont un contact avec les clients doivent tous disposer d'un certificat Covid-19.

A défaut, ils doivent **tous** porter le masque facial dans les espaces intérieurs.

En conséquence si un seul membre du staff ne dispose pas d'un certificat Covid-19, tous les autres membres du staff doivent porter un masque dans le même espace clos partagé en contact des clients.

Artistes/Athlètes

Les mêmes principes que pour les collaborateurs et le personnel s'appliquent aux artistes s'ils sont en contact avec la clientèle.

Lors de leur prestation, ils sont dispensés de l'obligation de porter le masque pour autant que la distance avec le public soit respectée.

S'ils sont au bénéfice d'un certificat Covid-19 aucune restriction ne s'applique.

Consommation de nourriture et de boisson

Aucune restriction si un plan de protection conforme à l'article 10 al. 3 de l'Ordonnance Covid-19 situation particulière a été établi.

* Comment obtenir le certificat Covid-19 ?

- **Vaccination deux doses de vaccin** – Certificat valable 12 mois
- **Vaccination une dose** lors de Covid-19 positif de plus de six mois – Certificat valable 12 mois
- **COVID positif et guérison confirmée par un test PCR** il y a moins de six mois – Certificat valable 6 mois *
- **Test avec un résultat négatif PCR** (laboratoires) – Certificat valable 72 heures
- **Test avec un résultat négatif antigénique rapide** (Pharmacies/médecins/centres de dépistages) – Certificat valable 48 heures

ATTENTION :

- **Tout résultat de tests antigénique rapide doit être introduit sur la plateforme CoFast. Les organisateurs doivent collaborer avec des structures existantes qui ont un accès CoFast et qui dès lors, ont été validées par la Direction Générale de la Santé.**

- **Les structures existantes du canton doivent être sollicitées ; la DGS ne validera désormais que les nouvelles demandes émanant de pharmacies, cabinets médicaux et laboratoires.**

Toutes les autres demandes seront refusées.

Veillez noter : le test rapide et l'établissement du certificat Covid-19 sont gratuits et ne peuvent donner lieu à facturation

* Centres de tests de dépistage :

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/faq-covid-et-sante/centres-de-tests-covid-19-filiere-cantonale-vaud/>

Numéros des Hotline à disposition : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/#c2066193>

Aucun certificat Covid-19 n'est délivré pour les autotests

Résumé

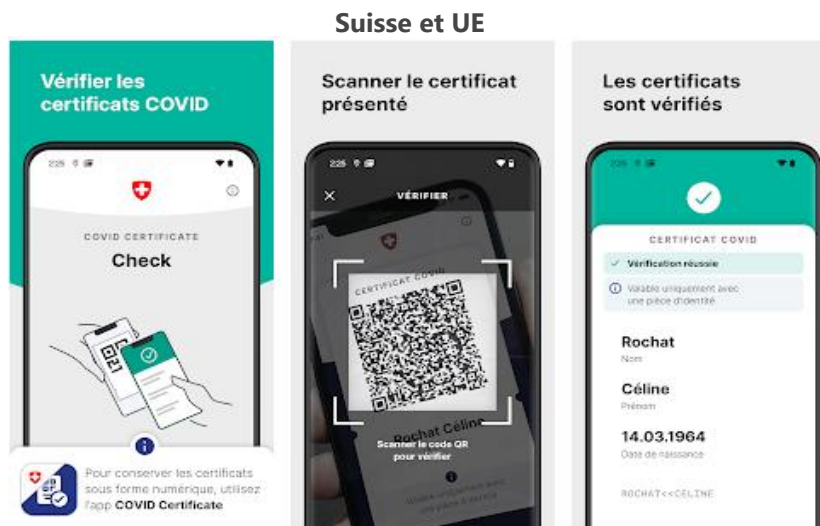
	Certificat Covid-19
Vaccination (dès la 2ème dose) ou Guéri du Covid-19 et une dose de vaccin	<ul style="list-style-type: none">• Centre de vaccination• Laboratoire• Médecin qui vaccine
Guéri du Covid-19 les 6 derniers mois (documenté par un test PCR)	<ul style="list-style-type: none">• Demander le certificat Covid-19 via la Platform OFSP : https://www.covidcertificate-form.admin.ch/ (délai 24 à 48 heures)
Test PCR	<ul style="list-style-type: none">• Laboratoire
Test antigénique (rapide) doit être répertorié par le biais de CoFast. Les organisateurs doivent collaborer avec des structures existantes qui ont un accès CoFast et donc agréés par la Direction Générale de la Santé (DGS). Les structures existantes doivent être sollicitées ; la DGS ne va valider désormais que les nouvelles demandes émanant de pharmacies, cabinets médicaux et laboratoires.	<ul style="list-style-type: none">• Pharmacie• Médecin• Centre de test <p>Centres agréés de dépistage Covid-19 sur canton de Vaud :</p> <p>https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/faq-covid-et-sante/centres-de-tests-covid-19-filiere-cantonale-vaud/</p>

Procédure de vérification des certificats Covid-19 :

Selon Art. 13 du RO 2021 379

- L'application « COVID Certificate Check » a été développée afin de pouvoir vérifier l'authenticité et la validité d'un certificat Covid-19.
- Télécharger l'application « COVID Certificate Check », gratuitement sur l'[App Store d'Apple](#) et le [Play Store de Google](#) .
- Scanner le code QR sur le certificat Covid-19 papier ou dans l'application
- Comparer le nom et la date de naissance avec un document d'identité (carte d'identité ou passeport, par exemple) et s'assurer ainsi que le certificat Covid-19 a bien été établi pour cette personne.
- L'exploitant est responsable de la formation complète du contrôle d'accès auprès de ses collaborateurs
- Définir un groupe de personnes en charge de vérifier les certificats Covid-19

Version application



Certificat Covid-19 version papier

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Certificat COVID COVID Certificate



Vaccination
Vaccination

Malade ou agent pathogène / Disease or agent targeted	Covid-19
Dose / No. of dose	2/2
Type de vaccin / Vaccine type	COVID-19 mRNA vaccine
Produit / Product	COVID-19 Vaccine Moderna
Fabricant / Manufacturer	Moderna Biotech Spain, S.L.

um1wv021CH4E6M42162M7983C77ACF0078
Certificat établi le 03.08.2021 à 10:30
Certificate issued on 03.08.2021 at 10:30

Coordonnées
Personal data

Nom / Name: Rochat Céline
Date de naissance / Date of birth: 14.03.1964

Date de vaccination / Date of vaccination: 01.05.2021
Pays de vaccination / Country of vaccination: Suisse / Switzerland

Le certificat COVID a été délivré par
The COVID Certificate was issued by
Office fédéral de la santé publique OFSP
Federal Office of Public Health FOH

Le certificat COVID est valable uniquement sur présentation d'une pièce d'identité.
The COVID certificate is only valid upon presentation of an identity document.

Conservez soigneusement ce document, même si vous avez enregistré le certificat dans l'application.
Keep this paper carefully, even if you have saved the certificate in the app.

Utilisez le certificat COVID en papier ou dans l'application.
Use the COVID Certificate in paper form or within the App.

Info@Coronavirus - Tél. +41 58 463 00 00





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Certificat COVID COVID Certificate



Guérison
Recovery

Malade ou agent pathogène / Disease or agent targeted	Covid-19
Date du premier résultat positif / Date of first positive test result	01.05.2021
Validité à partir du / Valid from	11.05.2021
Validité jusqu'au / Valid until	27.10.2021
Pays du test / Country of Test	Suisse / Switzerland

um1wv021CH4DCC8ECB16955E9FF6M02A16
Certificat établi le 03.08.2021 à 10:30
Certificate issued on 03.08.2021 at 10:30

Coordonnées
Personal data

Nom / Name: Rochat Céline
Date de naissance / Date of birth: 14.03.1964

Le certificat COVID a été délivré par
The COVID Certificate was issued by
Office fédéral de la santé publique OFSP
Federal Office of Public Health FOH

Le certificat COVID est valable uniquement sur présentation d'une pièce d'identité.
The COVID certificate is only valid upon presentation of an identity document.

Conservez soigneusement ce document, même si vous avez enregistré le certificat dans l'application.
Keep this paper carefully, even if you have saved the certificate in the app.

Utilisez le certificat COVID en papier ou dans l'application.
Use the COVID Certificate in paper form or within the App.

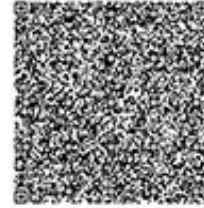
Info@Coronavirus - Tél. +41 58 463 00 00





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Certificat COVID COVID Certificate



Test
Test

Malade ou agent pathogène / Disease or agent targeted	Covid-19
Résultat / Result	Non détecté / Not detected
Type / Type	Nucleic acid amplification with probe detection
Nom / Name	PCR
Date et heure du prélèvement de l'échantillon / Date and time of sample collection	01.05.2021, 12:30
Test réalisé par / Test conducted by	Walk-in-Lyso AG
Pays du test / Country of Test	Suisse / Switzerland

um1wv021CH4AA71260308106F572BAE2CF3
Certificat établi le 03.08.2021 à 10:30
Certificate issued on 03.08.2021 at 10:30

Coordonnées
Personal data

Nom / Name: Rochat Céline
Date de naissance / Date of birth: 14.03.1964




Le certificat COVID a été délivré par
The COVID Certificate was issued by
Office fédéral de la santé publique OFSP
Federal Office of Public Health FOH

Le certificat COVID est valable uniquement sur présentation d'une pièce d'identité.
The COVID certificate is only valid upon presentation of an identity document.

Conservez soigneusement ce document, même si vous avez enregistré le certificat dans l'application.
Keep this paper carefully, even if you have saved the certificate in the app.

Utilisez le certificat COVID en papier ou dans l'application.
Use the COVID Certificate in paper form or within the App.

Info@Coronavirus - Tél. +41 58 463 00 00

Certificat Covid-19 version numérique

